



OSISKO DÉVELOPPEMENT

**NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS**

## **OSISKO DÉVELOPPEMENT CORP. AUGMENTE SON PLACEMENT PRIVÉ ANNONCÉ PRÉCÉDEMMENT, À 80 MILLIONS DE DOLLARS CA**

***Soutenu par une demande importante des investisseurs au détail, le placement privé sans l'entremise d'un courtier annoncé précédemment prévoit des souscriptions s'élevant à 50 millions de dollars CA, en plus d'un placement privé par voie de prise ferme de 30 millions de dollars CA***

**Montréal, 8 décembre 2020** – Osisko Développement Corp. (« **Osisko Développement** » ou la « **Société** ») (TSX-V : ODV) a le plaisir d'annoncer qu'elle a (i) augmenté son placement privé d'unités sans l'entremise d'un courtier précédemment annoncé (les « **unités** ») (voir le communiqué de presse du 2 décembre 2020) à un montant pouvant atteindre 50 millions de dollars CA en réponse à une forte demande d'acquérir des unités, et (ii) conclu une entente d'engagement datée du 8 décembre 2020 avec Canaccord Genuity Corp. et Financière Banque Nationale Inc., pour le compte d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **preneurs fermes** »), en vertu de la laquelle les preneurs fermes ont accepté d'acquérir, par l'entremise d'un placement par voie de prise ferme doté d'un droit de substituer les acquéreurs, 4 000 000 d'unités pour un produit total brut de 30 millions de dollars CA (ensemble, l' « **offre** »). De plus, les preneurs fermes se sont vu octroyer une option, exerçable en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la clôture de l'offre, d'acquérir jusqu'à 600 000 unités additionnelles au prix d'émission (tel que défini aux termes des présentes) pour un produit total brut additionnel pouvant atteindre 4,5 millions de dollars CA.

Les unités sont offertes au prix de 7,50 \$ CA par unité (le « **prix d'émission** »). Chaque unité comprendra une action ordinaire de la Société et la moitié d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société, chaque bon entier donnant le droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire additionnelle dans le capital de la Société à un prix de 10,00 \$ CA par action le ou avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Le placement par voie de prise ferme devrait être conclu le 30 décembre 2020, tandis que la date de clôture de la portion restante de l'offre est prévue le ou vers le 8 janvier 2021. L'offre est assujettie aux approbations réglementaires, incluant l'approbation de l'inscription à la Bourse de croissance TSX. La Société pourra décider d'accroître la taille de l'offre en émettant des unités additionnelles. De plus, l'offre pourra être conclue en de multiples tranches et n'est pas assujettie à une offre minimale.

Les preneurs fermes de la tranche relative au placement par voie de prise ferme de l'offre ont le droit de recevoir une commission égale à 5,0 % du produit brut de cette tranche de l'offre. Le produit net de l'offre sera utilisé afin de développer le projet aurifère Cariboo, d'autres actifs d'exploration d'Osisko Développement et aux fins générales de l'entreprise. Les unités seront assujetties à des périodes de détention minimales, incluant la période de détention habituelle de quatre mois suivant la date de clôture.

**Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko Développement, a mentionné :** « *Nous sommes heureux de constater l'enthousiasme suscité si tôt par Osisko Développement dans la communauté d'investissement. L'augmentation et la portée de ce placement privé, jumelées à notre portefeuille de titres négociables et aux flux de trésorerie à court terme anticipés, établiront les bases du développement du projet aurifère Cariboo.* »

La Société soumettra également une demande à la Bourse de croissance TSX de reporter au 1<sup>er</sup> décembre 2023 la date d'échéance des 6 675 000 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (les « **bons de souscription initiaux** ») émis à la conversion des reçus de souscription d'Osisko Development Holdings Inc. le 25 novembre 2020 en lien avec la clôture de la « prise de contrôle inversée » de la Société. Les bons de souscription initiaux doivent venir à échéance le 25 mai 2022. La Société propose de repousser la date d'échéance des bons de souscription initiaux au 1<sup>er</sup> décembre 2023 afin de faire concorder leur date d'expiration avec celle des bons de souscription émis dans le cadre de l'offre. Tous les autres termes des bons de souscription initiaux, incluant le prix d'exercice, demeurent les mêmes. La clôture de la tranche de l'offre liée au placement par voie de prise ferme est conditionnelle à l'extension de la date d'expiration des bons de souscription initiaux.

***Ce présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction. Aucun titre ne peut être proposé ou vendu aux États-Unis, ou dans toute autre juridiction au sein de laquelle une telle offre ou vente serait illégale, avant tout enregistrement en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières (United States Securities Act) de 1933, ou en vertu d'une dispense à celle-ci ou à toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction, ou à une dispense envers cette dernière.***

#### **À propos d'Osisko Développement Corp.**

Osisko Développement Corp. est bien capitalisée et uniquement positionnée en tant que société de développement aurifère de premier plan en Amérique du Nord pour faire avancer le projet aurifère Cariboo et d'autres propriétés canadiennes et mexicaines, dans le but de devenir le prochain producteur aurifère intermédiaire. Le projet aurifère Cariboo, situé au centre de la Colombie-Britannique, est l'actif phare d'Osisko Développement avec des ressources minérales mesurées et indiquées de 21,44 Mt à 4,6 g/t Au, pour un total de 3,2 millions d'onces d'or, et des ressources minérales présumées de 21,69 Mt à 3,9 g/t, pour un total de 2,7 millions d'onces d'or. Le potentiel d'exploration considérable en profondeur et latéralement démarque le projet aurifère Cariboo des autres actifs de développement, de même que le bas coût historique de découverte tout inclus de 19 \$ US par once. Le projet aurifère Cariboo progresse dans la phase d'obtention de permis en tant qu'opération souterraine de 4 750 tonnes par jour avec une étude de faisabilité prévue pour la deuxième moitié de 2021. Le carnet de projets d'Osisko Développement inclut une production potentielle à court terme envisagée sur le projet aurifère San Antonio, situé à Sonora, au Mexique, et des propriétés d'exploration en phase préliminaire incluant le projet Coulon et les propriétés de la Baie James situés au Québec, ainsi que les propriétés Guerrero situées au Mexique. Osisko Développement transigera sur la Bourse de croissance TSX sous le symbole ODV le 2 décembre 2020.

**Pour de plus amples informations au sujet d'Osisko Développement Corp., veuillez contacter :**

Sean Roosen, Chef de la direction  
Téléphone : (514) 940-0685  
Courriel : [sroosen@osiskodev.com](mailto:sroosen@osiskodev.com)

Jean Francois Lemonde, VP, relations aux investisseurs  
Téléphone : (514) 299-4926  
Courriel : [jflemonde@osiskodev.com](mailto:jflemonde@osiskodev.com)

**Suivez-nous sur les médias sociaux :**

- **Facebook :**  
<https://www.facebook.com/osiskodev>
- **LinkedIn :**  
<http://www.linkedin.com/company/osisko-dev>
- **Youtube :**  
<https://www.youtube.com/channel/UC-1LPPhZ9WZnOuWsf6mRWwh>

**Inscription aux nouvelles :**

[Cliquez ici](#)

**Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko Développement à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs, incluant les énoncés liés à la taille prévue de l'offre, la demande pour des unités, l'utilisation des produits de l'offre, la capacité d'Osisko Développement à conclure l'offre selon les termes annoncés (ou à simplement conclure l'offre) est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko Développement considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ces hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexacts puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko Développement et ses activités.*

*Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué et qui concernent Osisko Développement, voir la déclaration de changement disponible électroniquement sous le profil de l'émetteur d'Osisko Développement sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko Développement au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko Développement décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.*

**Ni le TSX-V ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques du TSX-V) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Aucune place boursière, commission des valeurs mobilières ou autre autorité réglementaire n'a approuvé ou désapprouvé l'information contenue dans ce communiqué.**